

Le jour où le premier ministre a fait cette déclaration, c'était le 4 septembre. Il y a de cela un bon moment. L'expression «sans délai» semble un peu exagérée, pour dire le moins.

Le coût de la vie dans l'Île du Prince-Édouard est extrêmement élevé. J'ai ici l'indice des prix à la consommation publié récemment par Statistique Canada et portant sur le coût des aliments dans certaines villes pour septembre de cette année. Si l'on considère qu'en 1969 l'indice s'établissait à 100, celui de septembre 1973 s'élève à 134.6 pour Halifax, à 139.9 pour Saint-Jean, et à 145.2 pour Charlottetown. Inutile de dire que ces chiffres sont tous bien supérieurs aux chiffres donnés pour de nombreuses autres villes canadiennes. La hausse récente de 6c. la pinte du prix du lait dans l'Île-du-Prince-Édouard pèse bien sûr lourdement et péniblement sur les consommateurs de Charlottetown et d'ailleurs.

Je ne blâme pas les producteurs, et je ne l'ai jamais fait non plus. Ils ont à faire face à des coûts fortement accrus et l'industrie laitière revêt une importance vitale pour l'économie de notre province, tout comme pour celle du pays tout entier. C'est pour moi un motif de fierté, même si ma circonscription est principalement urbaine, qu'il se trouve dans les zones rurales de Hillsborough certaines des plus belles têtes de bétail du pays et toutes sortes de bêtes primées de plusieurs races. Ce ne sont pas les producteurs que je blâme.

Il semble évident, d'après la déclaration du premier ministre Campbell, que c'est ici que réside le problème. Il n'y a sûrement aucune raison valable pour que la mesure d'aide offerte aux consommateurs ne puisse s'appliquer à nos gens. S'il y a des raisons à ce retard, que le ministre ou le secrétaire parlementaire me les fasse connaître. Plus important encore, que l'on aplanisse les difficultés et que l'on applique les subventions. Aucun autre retard ne saurait être justifié. Le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, le chef de l'opposition de la province, la presse, tous ont exprimé une opinion semblable à la mienne. Je me joins à eux pour exprimer mon inquiétude. Le chef de l'opposition a dit que le problème se situait à l'échelon provincial. Le premier ministre a très clairement laissé entendre que le problème relevait du ministre de l'Agriculture. Je porte la question à son attention avec la dernière énergie en raison de la grande importance qu'on y attache.

[Français]

M. Léopold Corriveau (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, hier l'honorable député de l'opposition a posé une question concernant la subvention aux consommateurs de lait de l'Île du Prince-Édouard.

Monsieur le président, je devrais peut-être profiter de l'occasion pour informer la Chambre au sujet des pourparlers qui ont eu lieu avec chaque province. Jusqu'ici, des ententes ont été conclues avec sept d'entre elles, et avec huit compagnies de poudre de lait écrémé instantané. Une fois la subvention approuvée, le prix du lait aux consommateurs du Québec a été réduit de 4c., le 17 septembre, en Saskatchewan il l'a été de 3c. le 24 septembre, au Manitoba, de 3c. également, le 1^{er} octobre, et de 2c. en Nouvelle-Écosse; en Alberta, il l'a été de 5c. le 15 octobre, et en Colombie-Britannique, de 4c. le 22 octobre. Les trois provinces, soit Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard, n'ont pas encore conclu d'entente, mais les pourparlers sont en marche. Nous espérons pouvoir en arriver bientôt à une entente satisfaisante avec ces provinces, de sorte que leurs consommateurs puissent profiter de la subvention.

Ajournement

[Traduction]

LES GRAINS—LE BLÉ—L'OPPORTUNITÉ D'UN REPORT DE LA CAMPAGNE AGRICOLE ET D'UNE PÉRÉQUATION EN FAVEUR DE CERTAINS CÉRÉALICULTEURS

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, le 15 octobre dernier, j'ai posé la question suivante au ministre chargé de la Commission canadienne du blé (M. Lang):

● (2200)

Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice qui est chargé de la Commission canadienne du blé. Étant donné que beaucoup de petits céréaliculteurs ont livré leurs grains de la dernière campagne agricole en juin et juillet, afin de pouvoir honorer des obligations financières et liquider des dettes et qu'ils n'ont pu, par conséquent, tirer parti de la déclaration du 31 juillet ou du 1^{er} août concernant les nouveaux prix pour la présente campagne agricole, le ministre veut-il dire à la Chambre si le gouvernement envisage de verser un paiement de péréquation du nouveau compte syndical, afin d'aider les agriculteurs qui ont subi une perte à cause des nouveaux prix?

Cette question est extrêmement importante et évidemment elle est très compliquée pour le ministre et le gouvernement ainsi que la Commission canadienne du blé. A quoi est-ce que je veux en venir? Je veux parler du fait qu'en juin et juillet, les céréaliculteurs canadiens de l'Ouest ont livré environ 134.2 millions de boisseaux de blé à la Commission canadienne du blé. Durant cette période, la Commission canadienne du blé, comme le ministre l'a signalé à juste titre, a mis de côté les contingents, de sorte que les céréaliculteurs ont pu livrer autant de blé qu'ils l'ont voulu.

Ce qui est arrivé malheureusement, soit parce que les préposés aux élévateurs à certains endroits n'ont pas expliqué clairement la situation aux céréaliculteurs, soit que la situation n'a jamais été clairement exposée, nombre d'entre eux ont livré du blé, par exemple, aux élévateurs, ont touché le versement initial durant l'ancienne campagne et n'ont jamais retenu leurs céréales en entrepôt jusqu'à la nouvelle campagne. On leur a dit que le marché mondial avait besoin de ces livraisons.

Si environ 50 des 134 millions de boisseaux livrés n'ont pas été conservés jusqu'à la nouvelle campagne, alors par suite de la hausse du prix initial le 1^{er} août,—la nouvelle campagne,—d'environ \$2, avec un prix prévu de plus de \$5 sur le marché international, cela représenterait une perte d'à peu près 150 millions de dollars pour ces céréaliculteurs.

Monsieur l'Orateur, pourquoi certains agriculteurs n'ont-ils pas gardé leur blé? Ils ne l'ont pas fait à ce moment-là de l'année, parce qu'il leur fallait satisfaire à leurs obligations financières, qu'il s'agisse de prêts bancaires, de frais de carburant, d'achat de clôture s'ils avaient du bétail, et quoi encore. Dans ma circonscription, bien des agriculteurs sont venus me voir à mon bureau et m'ont donné des exemples de ce qui était arrivé. Disons qu'un agriculteur possédant trois quarts de section aurait livré 5,000 boisseaux de blé. Ayant accepté son prix initial ou le paiement à l'élévateur, il a perdu environ de \$15,000 à \$20,000 quand les nouveaux prix furent annoncés. Autrement dit, il a fait les frais de nos contingentements de vente du blé à un prix plus bas que le prix d'escalade international. D'autre part, un producteur qui avait cultivé une grande étendue de terrain pour pouvoir livrer une grande quantité de boisseaux, quitte à les garder jusqu'à la nouvelle année-récolte pouvait gagner, s'il livrait mettons 20,000 boisseaux, soit un supplément de \$60,000.

Cette situation a créé beaucoup d'injustice pour ce qui est des comptes des syndicats, des prix égaux, des prix du